

L'évaluation axée sur le  
jugement crédible: pour  
une plus grande utilisation  
des décisions qui en  
découlent

Marthe Hurteau, UQAM

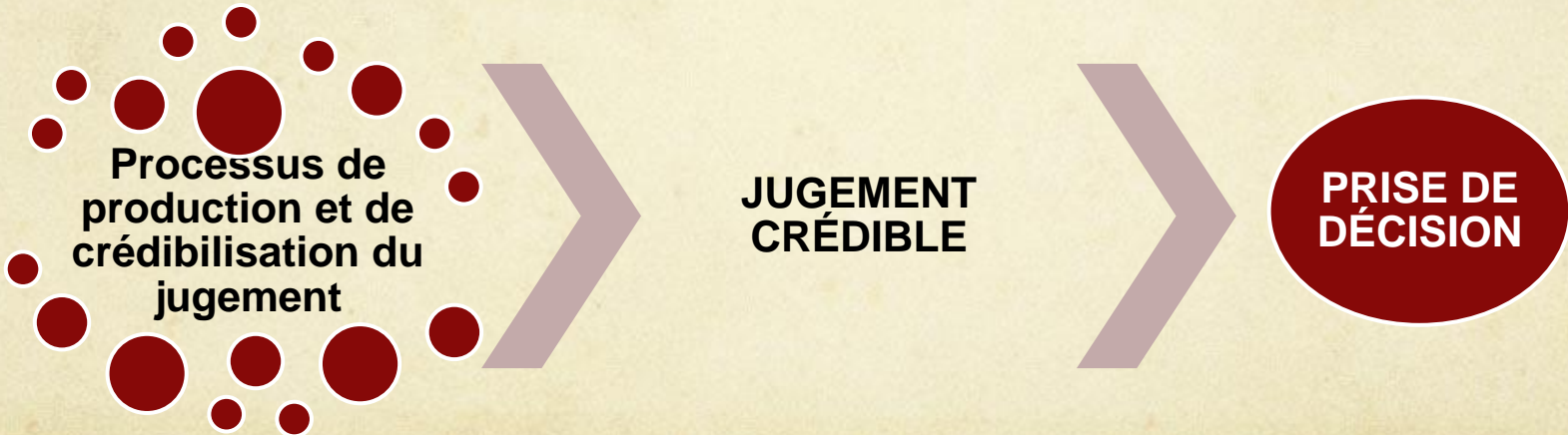
Les conclusions et les recommandations de l'évaluation sont-elles pertinentes et peuvent-elles alimenter la prise de décision? », telle est la question que se posent régulièrement les clients et les parties prenantes impliquées dans une démarche évaluative. Jusqu'à ce jour, il est extrêmement difficile d'apporter une réponse claire, précise et définitive à cette interrogation qui concerne notamment la qualité et l'utilisation de l'évaluation au sens large.

# Postulat:

Un jugement de qualité s'appuie sur un processus de qualité

Une prise de décision éclairée devrait s'appuyer sur un jugement (conclusion) de qualité

La qualité? Validité, certes, mais aussi crédibilité



# Plan de la présentation

- Le jugement crédible?
- Contexte de la recherche
- Méthodologie
- Résultats
- Conclusion

# Le jugement crédible?

- L'acte de produire une interprétation de la valeur d'un programme (House et Howe, 1999; Schwandt, 2002, 2008)
- Grâce à la comparaison entre ce qui est observé et un ensemble de critères préétablis qui caractérisent l'objet de l'évaluation (Stake et Schwandt, 2006; Cousins et Shulha, 2008).
- Si la validité scientifique constitue un prérequis important, le jugement doit aussi être recevable (« believable ») aux yeux des parties prenantes (Chen, 2005; Chelinsky, 2006; Schwandt, 2007)
- Et cela ne veut surtout pas dire vouloir « plaire » au client (Smith, 2007).

# Contexte

- L'évaluation fait souvent l'objet de remises en question
- Surtout de la part des parties prenantes qui ont l'impression qu'on n'a pas pris leur point de vue en considération (Hurteau, Valois & Boissroy, 2011)
- Des théoriciens suggèrent des conditions, mais issues de leur expérience et réflexion et non appuyées par des données probantes

# Objectifs de la recherche

Tenter de décrire comment on parvient à  
générer un jugement crédible en  
évaluation de programme

# Approche méthodologique

- Professionnels, issus de diverses disciplines, appelés à poser régulièrement des jugements (Stake 2009)
- 19 entretiens d'une durée de 90 à 120 minutes
- Approche exploratoire
- Recours à deux situations:
  - une où les répondants considèrent avoir posé un « bon » jugement
  - et une autre avec un « moins bon » jugement



# L'échantillon intentionnel

• Gestionnaires	3
• Domaine de l'éducation: entraîneur sportif, enseignant, professeur	3
• Psychologues	3
• Domaine de l'intervention en situation urgente : policiers, pompier	3
• Enquêteurs	2
• Domaine de la santé: médecin, infirmière	2
• Domaine de la justice: avocat, juges	3
<b>TOTAL:</b>	<b>19</b>

# Collecte et analyse des données

- Chaque entrevue a été enregistrée et retranscrite
- Chaque chercheur a analysé les verbatims à l'aide de *Nvivo* et *Inspiration 8* et ils ont confronté leurs résultats pour dégager un consensus
- La transposition au contexte de l'évaluation de programme a été validée par des experts dans le domaine (évaluation de programme)

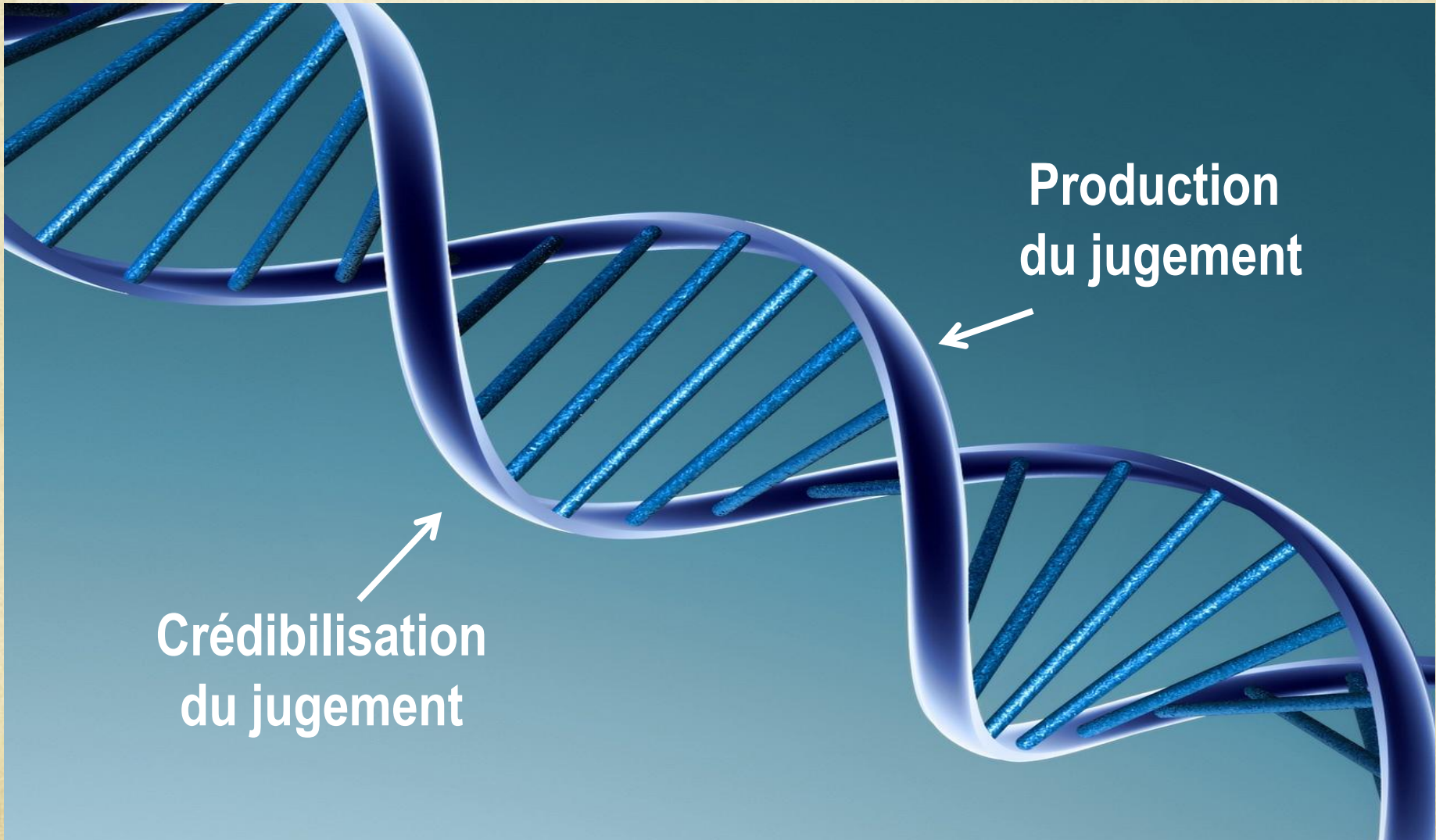


**LES RÉSULTATS:  
Élaboration d'une  
modélisation**

# 6 principes

- Deux processus essentiels: production et crédibilisation du jugement qui **se déploient en synchronicité.**
- Le jugement s'appuie sur des **données valides.**
- L'évaluateur fait preuve de **flexibilité et d'adaptabilité.**
- L'élaboration d'une argumentation est essentielle parce qu'elle établit le lien entre les données et le jugement. Cette démarche est **tout sauf linéaire.**
- Les parties prenantes doivent être **mises à contribution**
- La gestion de ce processus requiert des **compétences** particulières chez l'évaluateur.

# 1. Un déploiement en synchronicité

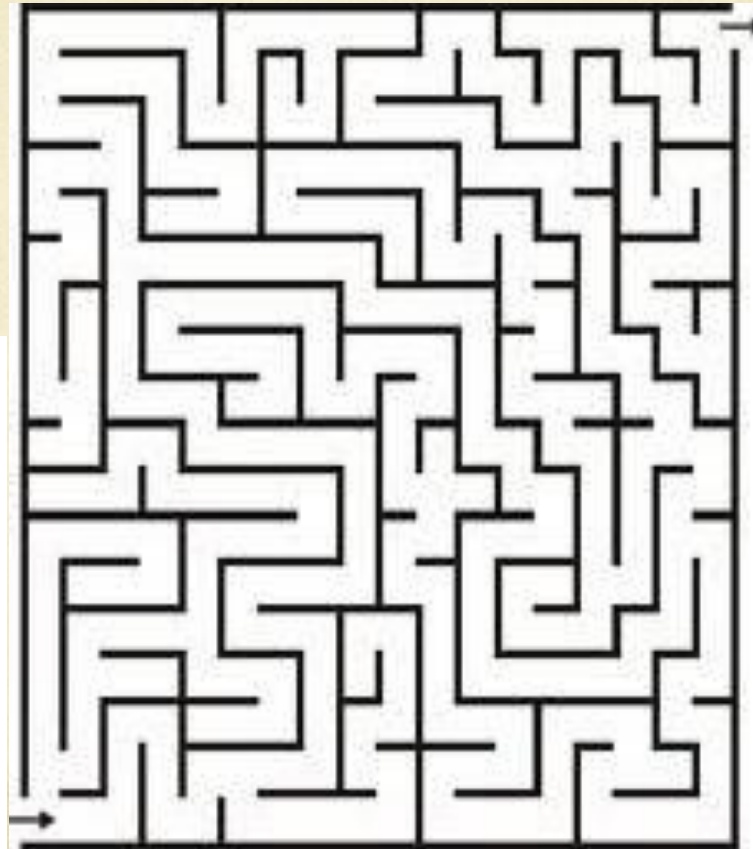


## 2. Des données valides

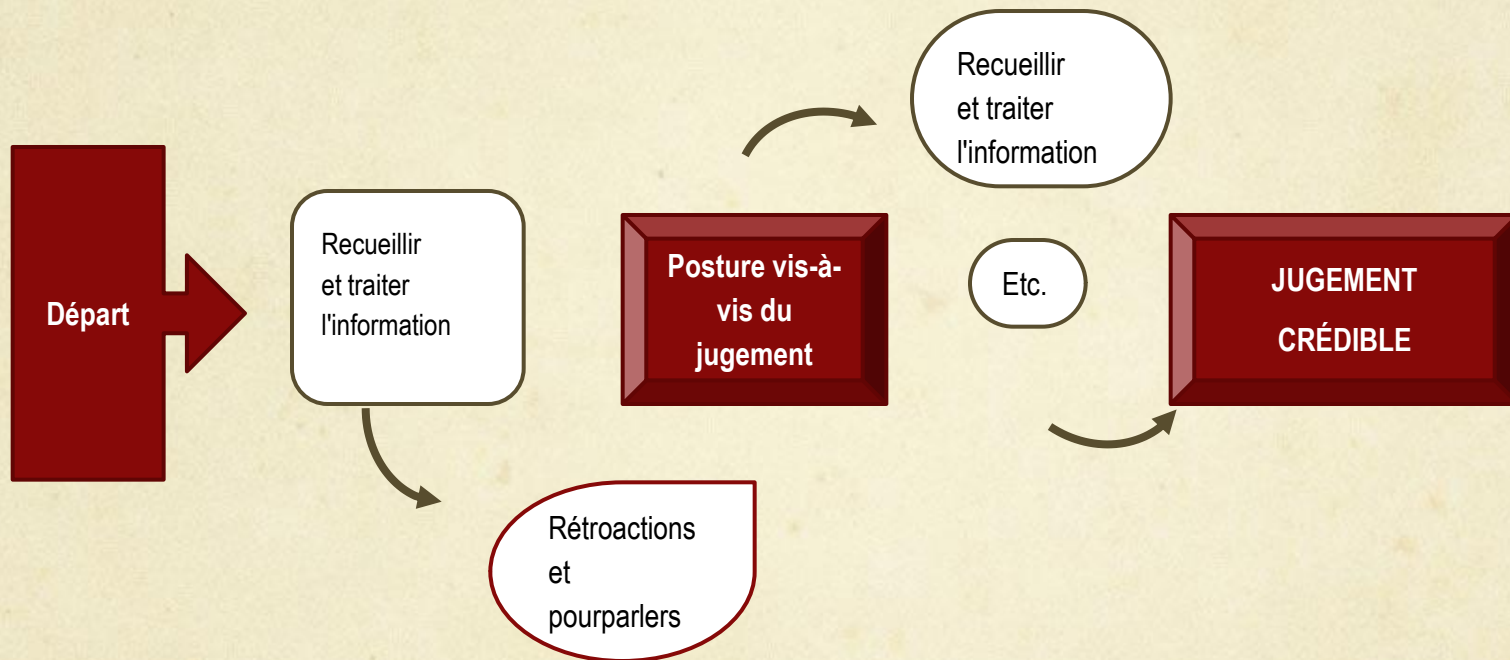


# 3. Flexibilité et adaptabilité

Jugement



# 4. Argumentation





# 5. La contribution des parties prenantes

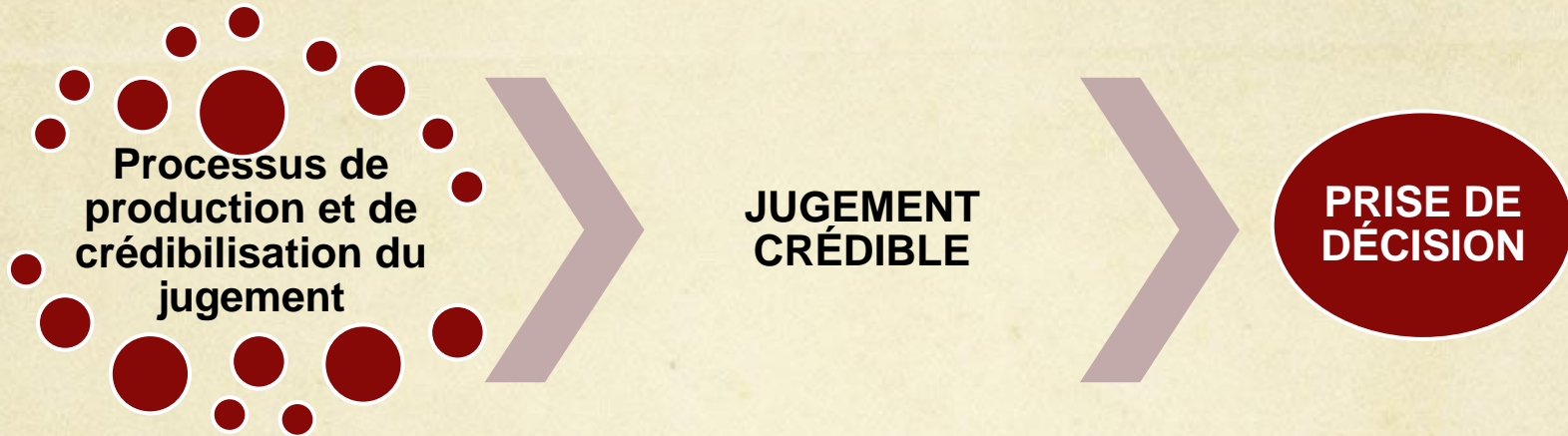


## 6. Compétences de l'évaluateur



# En résumé

- Démarche complexe qui doit intégrer plusieurs dimensions
- En opposition avec la mise en marché
- Une question de **consensus** et non de démocratie au sens politique et social un terme
- Et...



Quand il y a consensus...  
... la prise de décision est plus facile à envisager

# Conclusion

- Une prise de décision éclairée devrait s'appuyer sur le jugement et les recommandations qui en découlent,
- Si les gens font confiance, « croient », en leur valeur, il y a plus de chance qu'ils s'y réfèrent et qu'ils entérinent les décisions
- Ceci dit, c'est un processus complexe qui rend la chose plus facile à dire qu'à faire



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION!**

**QUESTIONS?**